

Rapport d'Orientation Budgétaire **Bilan 2024 et projets 2025**

Concernant le contexte macroéconomique, il est précisé qu'à l'heure de la rédaction du présent rapport d'orientation budgétaire, la Loi de Finances pour 2025 n'est pas encore adoptée. Ainsi, le présent rapport se base sur le Projet de Loi de Finances ainsi que sur la Loi spéciale de finances. Ajouté au contexte géopolitique national et international, les projections ont été réalisées dans un contexte d'incertitudes accrues pensant sur les usagers, les acteurs et le bloc communal.

La Banque de France prévoit une sortie d'inflation sans récession à horizon 2026-2027, avec une croissance, pour 2025, de l'ordre de 0,9 %, avec une inflation pour 2024 de 2,4% et pour 2025 de 2,2 % poursuivie d'une baisse progressive en 2026 et en 2027.

A - BALANCE GENERALE DE L'EXERCICE 2024

La balance générale de l'exercice 2024 affiche un **excédent de clôture de 31 378,80 € (contre 34 979,44 € en 2023)**.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

En **investissement**, il demeure un **excédent de 33 129,03 € (contre 34 899,22 € en 2022)**. Les seules dépenses d'investissement ont été le remboursement du capital de l'emprunt, soit 3.157,88 € pour l'année 2024 et l'achat de la désherbeuse à conducteur marchant pour 6.814,16 €.

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

2.1. Rapport de clôture de l'année 2024

La section de **fonctionnement** clôture avec un **déficit de 1 750,23 € (contre un excédent de 80,22 € en 2023)**.

En 2022, le Comité Directeur a fait plusieurs choix afin d'essayer de sortir du déficit récurrent :

- La mise en place des contrats de location permet de refacturer les dépenses liées à une mauvaise utilisation au locataire ;
- Maintien de la contribution des communes à hauteur de 2% (1.624,92 € contre 1.593,06 € en 2021) ;
- La réfection à neuf du vieux broyeur limitant les coûts d'entretien et permettant d'être loué dans de bonnes conditions ;
- En vue des nouvelles dépenses à venir en 2023 (remboursement de frais à la Commune de LE BONHOMME passant de 150,00 € à 1.500,00 € et stockage des broyeurs pour 1.200,00 € maximum par an), le Comité Directeur avait également augmenté le tarif de location des broyeurs (de 30,00 €/h à 40,00€/h pour les personnes du Canton Vert et à 50,00€/h pour les extérieurs), soit une augmentation de 33,33 % ;

En 2023, le Comité Directeur a poursuivi ses efforts :

- Modification de la clé de répartition des contributions communales en fonction du nombre d'habitants des communes ;
- Fixation à 0,18 € par habitant les contributions communales.

Cela a engendré un gain de 123,24 € par rapport à l'exercice 2022.

En 2024, le Comité Directeur a pris de nouvelles mesures :

- La contribution des communes a été augmenté sur la base de l'inflation (5%), soit 0,19 € par habitant ;
- Révision des tarifs de location en répercutant l'inflation (5%) et en arrondissant à l'euro supérieur ;

Concernant les locations de matériels, leur montant s'élève à 16 116,30 € en 2024 (contre 14.774,67 € en 2023) réparties comme suit :

- 13 189,30 € pour les broyeurs (185,46 heures pour le nouveau broyeur et 118,24 heures pour l'ancien broyeur) ;
- 1 350,00 € de forfaits de prise en charge des broyeurs (27 forfaits, donc 27 utilisateurs des broyeurs en 2024) ;
- 128,00 € pour la planteuse de piquets (4 jours) ;
- 1 323,00 € pour la désherbeuse ESCOMEL (21 demi-journées) ;
- 126,00 € pour le rouleau-compacteur (3 jours).

Il est rappelé que pour les matériels stockés à Orbey (désherbeuse-ramasseuse et rouleau-compacteur), le Syndicat a bien eu le retour des locations pour la Commune d'Orbey, mais aucune information à propos de locations éventuelles envers d'autres utilisateurs.

En 2024, l'achat de la désherbeuse à conducteur marchant devait permettre d'enregistrer environ 2400 € de recettes supplémentaires pour un amortissement de 590,00 € annuel. Malheureusement, ce matériel a rencontré des problématiques de panne au niveau de la courroie pour deux locations de communes. Par ailleurs, l'ensemble des communes membres avaient été consultées et s'étaient engagé à louer ce matériel, ce qui n'a pas été le cas.

2.2. Analyse du déficit de fonctionnement récurrent

Le budget du Syndicat révèle un déficit de fonctionnement récurrent, alors même que les recettes sont en hausses et que les dépenses sont réduites d'ores-et-déjà rationalisées.

Après analyse du budget et des écritures, il s'avère que ce sont les écritures d'ordre qui impactent négativement la section de fonctionnement et notamment les amortissements. Le tableau ci-après met cet aspect en évidence :

	2020	2021	2022	2023	2024
Réel	3013,89	5195,41	10158,52	12824,44	6451,62
Ordre	-7000,22	-7000,22	-8084,18	-12744,22	-8201,85
TOTAL	-3986,33	-1804,81	2074,34	80,22	-1750,23

Or, après analyse des biens amortis, il s'avère qu'un changement significatif est intervenu dans les conditions d'utilisation de certains de ces biens. En effet, les réparations et réfection faites sur les broyeurs ont permis de prolonger significativement leur durée de vie. Or, l'article R2321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet de modifier un plan d'amortissement débuté pour cette raison :

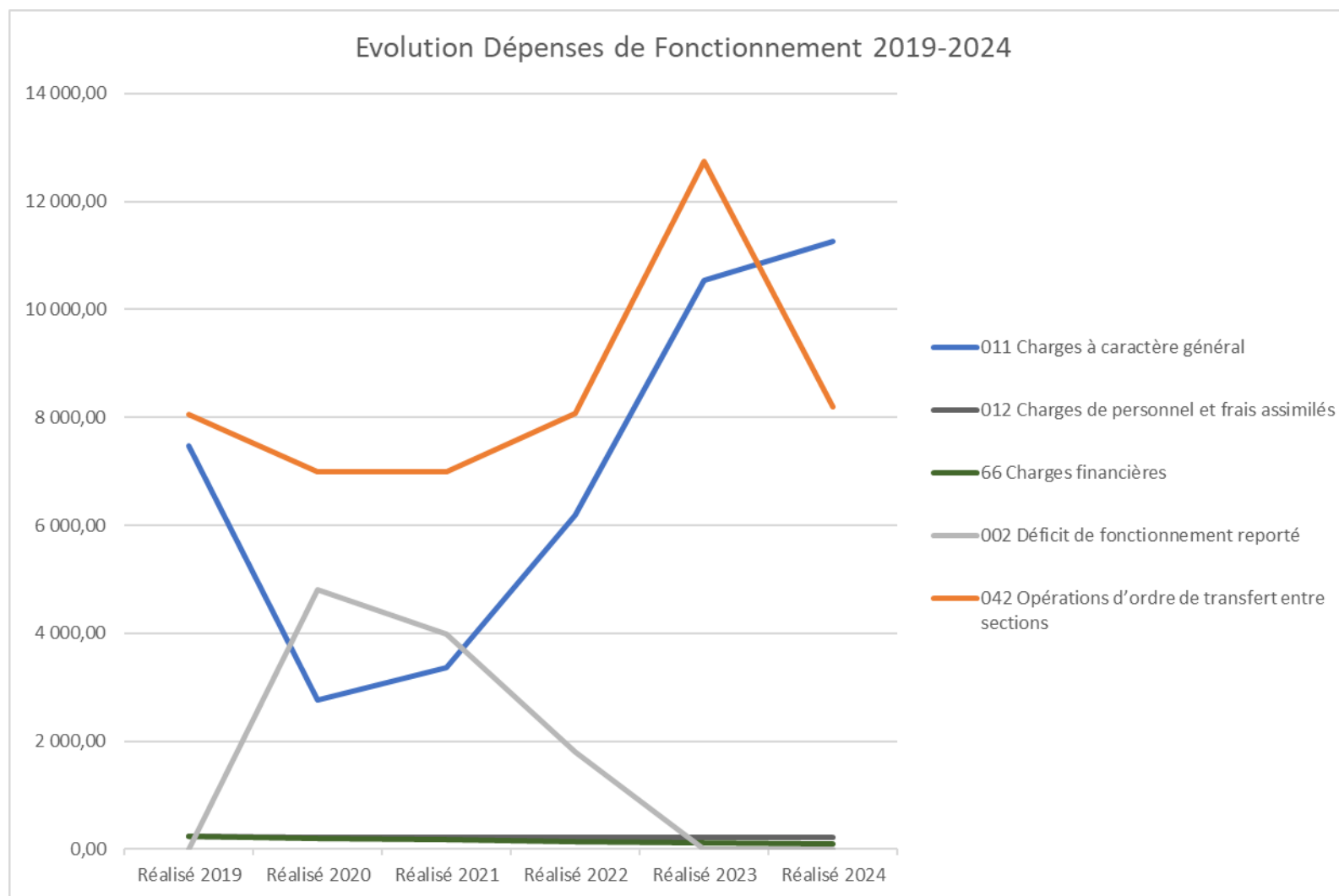
« Tout plan d'amortissement commencé doit être poursuivi jusqu'à son terme, sauf cession, affectation, mise à disposition, réforme ou destruction du bien. Le plan d'amortissement ne peut être modifié qu'en cas de changement significatif dans les conditions d'utilisation du bien. La commune ou le groupement bénéficiaire de la mise à disposition ou de l'affectation poursuit l'amortissement du bien selon le plan d'amortissement initial ou conformément à ses propres règles, définies par le présent article. »

Cette modification devra être sanctionnée par une délibération indépendante de celle actant du Débat d'Orientation Budgétaire.

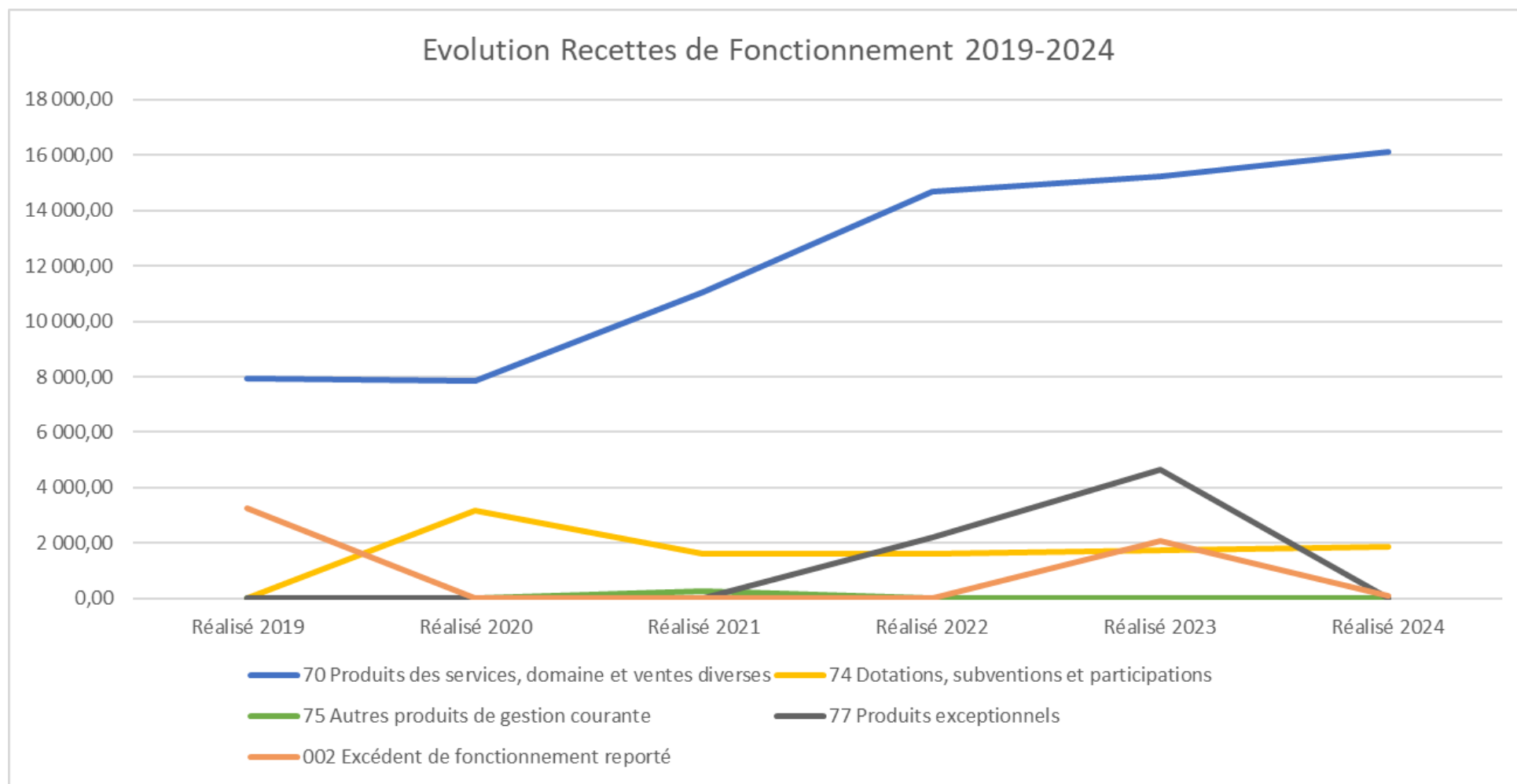
B - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Ci-après les situations comptables des six derniers exercices en dépenses et recettes de fonctionnement sont représentées sous forme de tableaux et de graphiques permettant de mettre en évidence les évolutions respectives des dépenses et recettes :

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
011	Charges à caractère général	7 478,23	2 772,34	3 367,67	6 192,85	10 532,61	11 268,74
611	Contrats de prestations de services	30,00	0,00	60,00	30,00	780,00	1 860,00
61551	Matériel roulant	5 605,68	1 294,20	1 981,20	338,40	2 008,80	0,00
61558	Autres biens mobiliers	549,60	222,34	613,27	4 215,31	4 808,40	6 443,16
6161	Multirisques	957,95	972,22	90,56	312,26	294,85	264,03
6168	Autres	119,91	123,58	462,64	1 136,88	1 140,56	1 201,55
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	55,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62875	Aux communes membres du GFP	160,00	160,00	160,00	160,00	1 500,00	1 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	232,94	231,29	231,29	231,29	231,29	231,29
64111	Rémunération principale	232,94	231,29	0,00	0,00	0,00	0,00
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	231,29	231,29	231,29	231,29
66	Charges financières	230,92	202,50	174,08	145,79	117,23	88,82
66111	Intérêts réglés à l'échéance	230,92	202,50	174,08	145,66	117,23	88,82
6688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,13	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	4 805,71	3 986,33	1 804,81	0,00	0,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00	4 805,71	3 986,33	1 804,81	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050,02	7 000,22	7 000,22	8 084,18	12 744,22	8 201,85
6761	Diff. sur réalisations (positives) transf. en inv.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 660,00	0,00
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	8 050,02	7 000,22	7 000,22	8 084,18	8 084,22	8 201,85
	Totaux	15 992,11	15 012,06	14 759,59	16 458,92	23 625,35	19 790,70



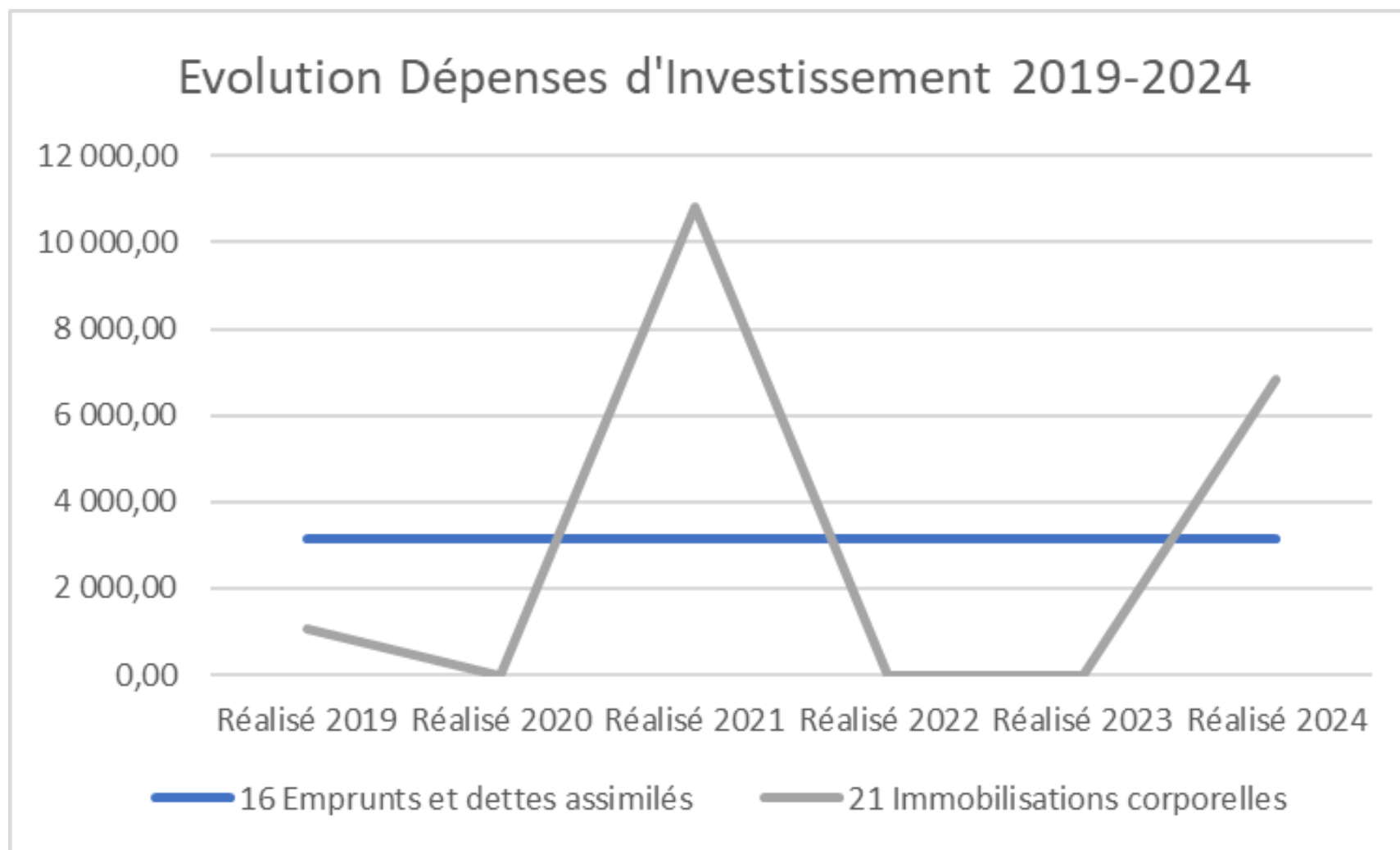
Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	7 922,92	7 839,61	11 071,99	14 695,84	15 221,07	16 116,30
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	7 922,92	7 839,61	11 071,99	14 695,84	14 774,67	16 116,30
70878	par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	446,40	0,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	3 186,12	1 593,06	1 624,92	1 748,16	1 843,95
74741	Communes membres du GFP	0,00	3 186,12	1 593,06	1 624,92	1 748,16	1 843,95
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	280,00	0,00	2,00	0,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	0,00	0,00	280,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	9,73	2 212,50	4 660,00	0,00
7713	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	2 212,47	0,00	0,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	0,00	0,00	0,00	0,03	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	4 660,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	9,73	0,00	0,00	0,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 263,48	0,00	0,00	0,00	2 074,34	80,22
002	Excédent de fonctionnement reporté	3 263,48	0,00	0,00	0,00	2 074,34	80,22
	Totaux	11 186,40	11 025,73	12 954,78	18 533,26	23 705,57	18 040,47



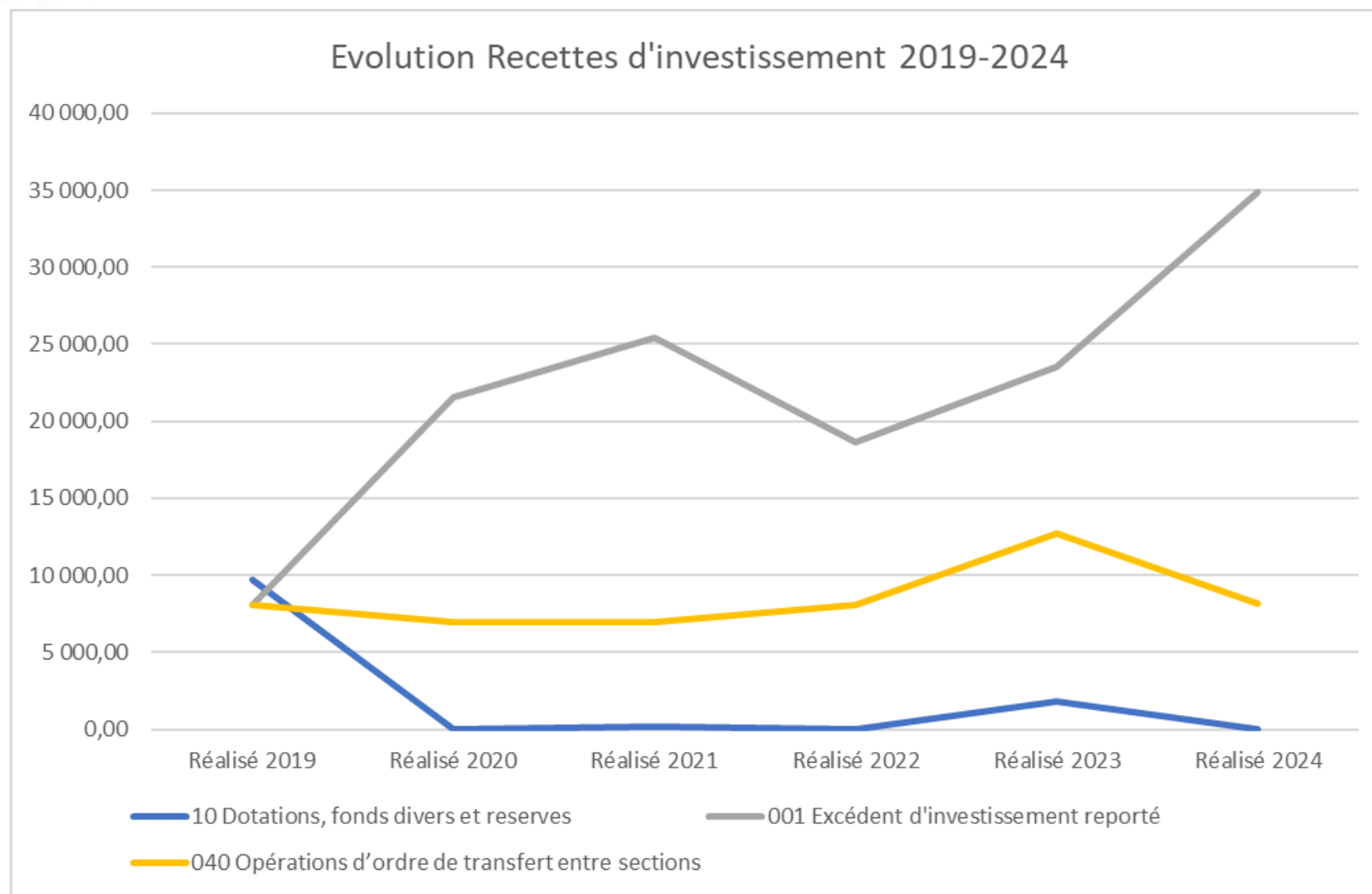
C - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Ci-après les situations comptables des six derniers exercices en dépenses et recettes d'investissement sont représentées sous forme de tableaux et de graphiques permettant de mettre en évidence les évolutions respectives des dépenses et recettes :

Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilés	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88
1641	Emprunts en euros	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88	3 157,88
21	Immobilisations corporelles	1 080,00	0,00	10 839,63	0,00	0,00	6 814,16
2188	Autres immobilisations corporelles	1 080,00	0,00	10 839,63	0,00	0,00	6 814,16
	Totaux	4 237,88	3 157,88	13 997,51	3 157,88	3 157,88	9 972,04



Code	Libellé	Réalisé 2019	Réalisé 2020	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024
10	Dotations, fonds divers et reserves	9 685,53	0,00	177,16	0,00	1 778,13	0,00
10222	FCTVA	9 685,53	0,00	177,16	0,00	1 778,13	0,00
001	Excédent d'investissement reporté	8 088,57	21 586,24	25 428,58	18 608,45	23 534,75	34 899,22
001	Excédent d'investissement reporté	8 088,57	21 586,24	25 428,58	18 608,45	23 534,75	34 899,22
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 050,02	7 000,22	7 000,22	8 084,18	12 744,22	8 201,85
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immob.	0,00	0,00	0,00	0,00	4 660,00	0,00
28188	Autres immobilisations corporelles	8 050,02	7 000,22	7 000,22	8 084,18	8 084,22	8 201,85
	Totaux	25 824,12	28 586,46	32 605,96	26 692,63	38 057,10	43 101,07



D - EVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT ANNUEL

En 2018, le SIIA a commencé à rembourser l'emprunt de 30.000 € contracté auprès du Crédit Mutuel du Canton Vert le 18 août 2017, pour l'achat du nouveau broyeur, à taux fixe de 0,90 %, qui se terminera avec la dernière échéance au 1^{er} mai 2027.

Cet emprunt a représenté en 2024, un coût de de 3.246,70 € (dont 3.157,88 € en capital et 88,82 € en intérêts). En 2025, cela représentera un coût de 3.218,27 € (dont 3.157,88 € en capital et 60,39 € d'intérêts).

Ainsi, pour 2024, le besoin de financement s'élevait à 14.210,60 € et il s'élèvera à 7.894,24 € en 2025.

Après cet exercice 2024, il s'avère que le SIIA est tout à fait en mesure de rembourser cet emprunt.

E - PROJETS D'INVESTISSEMENT

A ce jour, le Comité Directeur n'a pas de projet d'investissement, les efforts se concentrent sur le maintien de l'activité actuelle et la réflexion autour du développement du service à l'utilisateur.